

**L'ASSURANCE MONT-ROYAL**  
 Compagnie Indépendante (Incendie)  
**Bureaux : 1720 rue Notre-Dame**  
 Coin St-François-Xavier, MONTREAL.  
 RODOLPHE FORGET, Président.  
 J. E. CLÉMENT Jr., Gérant-Général.

**Protégez vos Glaces  
 contre les Accidents**  
 PAR UNE POLICE DANS LA  
 COMMERCIAL BURGLARY & PLATE GLASS INSURANCE CO.  
 Bâtisse New York Life, Phone, Main 2367  
**ISIDORE CRÉPEAU, Gérant,**  
**AGENTS DEMANDÉS**

**SUN LIFE OF CANADA**  
 AU 31 DÉCEMBRE 1908  
 Actif ..... \$29,238,525.51  
 Surplus sur tout le Passif et le  
 Capital Hm 34 et 3 p.c. Standard 2,596 303 96  
 Surplus d'après l'Étalon du Gouv. 4,118 491.91  
 Revenu en 1908 ..... 6,949 601.98  
 Assurances en vigueur ..... 119,517,740.89  
 Écrivez au bureau chef à Montréal pour avoir la petite  
 brochure intitulée "Prosperous and Progressive."  
 LES POLICES DE LA SUN LIFE SONT FACILES À VENDRE

**LA COMPAGNIE  
 'EQUITABLE'**  
 D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU  
 Une des plus Fortes Compagnies locales  
 ayant plus d'argent disponible en mains pour  
 le total d'assurance qu'elle porte, c'est-à-dire  
 que son surplus de réserve est le plus élevé.  
**BUREAU**  
**160, rue ST-JACQUES - MONTREAL**  
 S. T. WILLETT, PRESIDENT F. CAUTHIER, CERANT

**LA CANADA LIFE A PAYÉ**  
 en 1905, aux détenteurs de polices ou  
 à leurs représentants : : : : :  
**\$3,272,000**  
 contre des paiements similaires de  
**\$4,954,000**  
 faits par les vingt-et-une autres com-  
 pagnies Canadiennes.

(ÉTABLIE 1858)  
**The Phenix Insurance Company**  
**OF BROOKLYN**  
 TOTAL DE L'ACTIF - - \$8,719,795.33  
**Robert Hampson & Son, Agents,**  
 5 ST. JOHN STREET

**Assurances**

**LA CLAUSE DE DOUBLE INDEMNITE  
 DANS LES POLICES D'ASSURAN-  
 CE CONTRE LES ACCIDENTS**

Par M. Edwin W. De Leon, président de  
 la Casualty Co.

La première police régulière d'assuran-  
 ce contre les accidents émise aux Etats-  
 Unis fut écrite, il y a quarante-cinq ans  
 environ, à Hartford, Conn. et protégeait  
 l'assuré contre la perte de sa vie ou les  
 blessures reçues pendant le voyage de  
 Hartford à Washington, D. C. et retour.  
 L'idée d'introduire une telle assurance  
 dans ce pays fut suggérée à un Améri-  
 cain, pendant un voyage en Europe en  
 1859, par l'achat d'un billet contre les ac-  
 cidents l'assurant contre les blessures ou  
 la mort résultant d'accidents de chemin  
 de fer pendant le trajet de Leamington  
 à Londres. Il y a de cela cinquante ans  
 exactement; il est donc évident que l'idée  
 de la Double Indemnité n'est pas une  
 de celles qui ont besoin de la protection  
 du Congrès où des soins attentifs des  
 fonctionnaires de l'assurance.

Pendant le demi-siècle qui s'est écoulé  
 depuis cette époque, beaucoup de change-  
 ments ont été apportés à ce genre d'assu-  
 rance. Au début, la clause de Double  
 Indemnité avait pour but d'assurer contre  
 des blessures fatales ou non, reçues  
 en voyageant en chemin de fer par suite  
 d'accidents au train ou au wagon dans  
 lequel se trouvait l'assuré. Telle était  
 l'assurance accordée par la police d'une  
 compagnie anglaise; c'était le résultat  
 logique d'une demande de protection contre  
 les hasards des voyages aux premiers  
 temps des transports par voies ferrées,  
 alors que les facilités étaient limitées et  
 les méthodes primitives. On peut affir-  
 mer que les pionniers de l'assurance contre  
 les accidents en Amérique ne pensèrent  
 jamais au paiement d'une indemnité  
 sous cette clause de la police, sauf dans  
 le cas d'une collision ou d'un déraille-  
 ment. En fait, quelques-unes des premiè-  
 res polices contenaient des clauses spéci-  
 fiques à cet effet et, même à présent, on  
 en trouve dans les contrats de certaines  
 compagnies. Toutefois il ne fallut pas  
 longtemps pour que cette clause fût étendue  
 aux tramways et aux navires et,  
 avec l'évolution du contrat de police, due  
 au développement des affaires, d'autres  
 extensions furent faites de temps en  
 temps; à présent la clause de double in-  
 demnité dans la moyenne des polices  
 couvre les accidents se produisant dans  
 tous les moyens de transport en commun,  
 mis en mouvement par une quelconque  
 des méthodes modernes de propulsion.

**LA "FONCIERE"**  
 COMPAGNIE D'ASSURANCE  
 CONTRE L'INCENDIE  
**Capital Autorisé \$1,000,000**  
 Bureau principal,  
**No 10, BOULEVARD ST-LAURENT**  
**TARIF INDEPENDANT**  
**J. H. L. MARCIL, Directeur Gérant.**

Enfermez vos soucis de bureau dans  
 votre place d'affaires pendant la nuit. Il  
 pourrait arriver que le lendemain matin  
 ils aient disparu.

**WESTERN  
 ASSURANCE CO.**  
 INCORPORÉE EN 1851  
 AUTIF, au-delà de - - \$3,130,384.82  
**Bureau Principal: TORONTO, Ont.**  
**Hon. Geo. A. Cox, Président.**  
 W. R. BROCK, et JOHN HOSKIN, K. C.,  
 L.L.D., Vice-Présidents.  
 W. B. MEIKLE, Gérant-Général.  
 C. C. FOSTER, Secrétaire.  
**Succursale de Montréal:**  
**189 rue Saint-Jacques.**  
**ROBT. BICKERDIKE, Gérant**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE  
 (CONTRE L'INCENDIE)**  
**MANITOBA**  
 Polices garanties par la Liverpool & London &  
 Globe Insurance Company.  
 Pour Agences, s'adresser au Bureau-Chef :  
 112 rue St. Jacques, Montréal.  
 Sir Edward S. CLOUSTON, Bart., Président.  
 J. GARDNER THOMPSON  
 Directeur-Gérant.  
 J. W. BINNIE, Secrétaire

**METROPOLITAN  
 Life Assuranc Co'y of New York**  
 (Compagnie à Fonds Social)  
 Actif ..... \$236,927,000  
 Polices en vigueur au  
 31 décembre 1908... 9,960,106  
 En 1908, la compagnie  
 a émis au Canada  
 des polices pour... \$16,812,000  
 Elle a déposé entre les  
 mains du Gouver-  
 nement Canadien,  
 exclusivement pour  
 les Canadiens..... \$5,500,000  
 Il y a plus de 300,000 Canadiens  
 assurés dans la METROPOLITAN.